

HYPOTHÈSES SUR LA LOI DANS LES SOCIÉTÉS MUSULMANES D'AUJOURD'HUI

Sarah BEN NEFISSA

1 – Etre marginal, être en marge, être sur le bord... si l'on revient à la racine étymologique de la marginalité. Etre à la marge d'une société n'est-ce pas être à la marge de ce qui fait qu'une société *est* une société, à savoir ses lois, ses normes, ses coutumes, ses manières d'être, de faire et de penser ?

Les anthropologues disent qu'il n'y a pas de société sans marginaux. Pour confirmer ses lois, la société a besoin de marginaux et elle les secrète elle-même... puis elle les récupère quand ses lois se transforment ou quand les « lois » de ses marginaux deviennent ses propres lois. Les marginaux d'hier deviennent alors les nouveaux maîtres de la Loi. La marginalité a donc rapport avec la loi sociétale et il est possible de dire que l'une renseigne sur l'autre et réciproquement. La problématique de la marginalité dépend par conséquent de la problématique de la Loi dans une société et notamment de ce qui est raconté sur l'origine de cette loi. Si les anthropologues savent qu'en dernière instance c'est la société elle-même (ou les forces socio-économiques qui la dirigent) qui crée ses propres normes, l'histoire qui est dite sur cette créativité normative diffère d'une société à une autre. Dieu, Etat, Ancêtres, Peuple, Nation, Individu, etc... telles sont les différentes origines attribuées à leurs lois respectives par les différentes sociétés.

2 – La problématique de la Loi dans certaines sociétés musulmanes semble aujourd'hui caractérisée par une crise de confiance envers les « lieux » d'édition de la norme. La loi étatique « moderne » apparaît délégitimée, car l'Etat ou les élites qui le gèrent sont délégitimés. La loi « ancienne » dite traditionnelle, coutumière ou religieuse, l'est également parce que ceux qui la « disent » ou « l'interprètent » sont soit « dépassés » ou inefficients (ancêtres ou anciennes générations) soit illégitimes, voire inexistants. Cette dernière situation concerne aussi bien les docteurs lettrés de l'islam que les hommes de religion dite populaire. Leur délégitimation a plusieurs causes dont les plus importantes semblent être les suivantes : leur fonctionnarisation dans les appareils d'Etat modernes qui a nui à leur rôle de critique, même relative, des pouvoirs politiques ; la perte de leur principal capital symbolique, la lecture et l'écriture qui se sont « popularisées » avec les progrès de l'alphabétisation permet à de plus en plus de personnes d'accéder directement aux Textes Sacrés (Coran et Hadiths) sans passer par leur médiation.

Concernant plus précisément les autorités religieuses dites populaires, il est possible de dire qu'il y a eu une sorte d'alliance « objective » pour les

combattre entre les pouvoirs politiques et les docteurs lettrés, animés par le fondamentalisme musulman et « heureux » de déstabiliser leurs concurrents et adversaires de toujours. Le déficit de crédibilité de ces anciens porteurs de la Loi religieuse remet en cause l'une de leurs fonctions fondamentales, insuffisamment perçue par la recherche contemporaine, à savoir la légitimation, en religion, des pratiques et des innovations sociales... et par conséquent la production normative.

3 – Cette crise de confiance dans les « lieux » d'édition de la norme sociétale – au moment même où les transformations sociales sont très importantes – crée une situation de marginalité originale liée, non pas au fait d'être en marge d'une loi autour de laquelle existe un consensus social, mais à une réalité sociale dans laquelle il n'existe pas de consensus autour d'une loi sociétale unique. Cette situation de lois multiples, illégitimes ou en tout cas discutées, provoque une demande, un appel vers une Loi unique et indiscutée, la loi sacrée, la Shari'a dite immuable, inchangeable et valable par tous les temps et tous les lieux. Elle provoque également l'apparition de nouvelles autorités religieuses censées dire et interpréter sans failles le sens unique de cette Loi sacrée. La prolifération de ces nouveaux « docteurs de la Loi » est facilitée par la nouvelle donne de la situation herméneutique des musulmans aujourd'hui, caractérisée par le passage à l'écriture de couches de plus en plus importantes de la société qui accèdent ainsi librement aux Textes sacrés. Paradoxalement, le principe dogmatique de non-médiation entre Dieu et l'homme multiplie aujourd'hui le nombre de médiateurs.

4 – C'est peut-être à ce niveau que réside une des clefs explicatives du succès du courant islamiste dans les pays musulmans. Outre le fait de « faire de la politique » et de critiquer les principes, ce courant se singularise en offrant des solutions aux problèmes de tous les jours, en disant ce qui est bien à faire, dire et penser... en un mot en « produisant de la norme ».

Mais la production normative de ces nouveaux porteurs de la loi semble différente de celle de leurs prédécesseurs. Elle se singularise en effet par un nouveau rapport à la règle dite religieuse caractérisée par la surenchère sur la règle. Quelles que soient les hypothèses qui peuvent être émises à propos de cette perception de la règle, celle-ci contraste avec le bricolage, l'innovation et le détournement de la Loi religieuse qui caractérisait la production normative des anciennes autorités religieuses décrite et analysée par les ethnologues et les historiens du droit dit musulman et parfaitement « modélisée » par un passage du roman de Rachid Mimouni, *L'honneur de la tribu* (1).

Le passage en question concerne une affaire controversée d'héritage :

- L'Assemblée en débattit longuement. On cita les prescriptions du *Législateur*, on invoqua les dispositions *coutumières*, on demanda à nos meilleurs mémorialistes de nous rappeler les *précédents*. Comme toujours l'accord se fit sur une proposition de compromis. Enfin invité à donner son avis, le jeune homme exprima sa totale approbation de l'accord conclu, son éternelle gratitude au tuteur, ses vifs remerciements à l'assemblée ».

(1) Rachid MIMOUNI, *L'honneur de la tribu*, Paris, Robert Laffont, 1989, p. 66.

Ces quelques lignes de Rachid Mimouni montrent comment la solution adoptée à propos du litige, emprunte à *la fois* à la Loi divine, aux coutumes, à la mémoire, à la discussion de l'assemblée et également à l'avis de l'individu. Dans cette problématique de la loi sociétale décrite par Rachid Mimouni, la marginalité n'est pas à une infinie distance de la règle puisque celle-ci est en perpétuelle négociation en fonction des situations, en perpétuelle réactualisation de ses sens multiples. Car en effet le roman de Rachid Mimouni fournit une illustration à ce propos. Le jeune homme du passage cité plus haut est en fait un enfant naturel et par conséquent un marginal par excellence. Pourtant il finit par être inséré dans la société, notamment par le mariage et l'héritage.

5 – À l'inverse, la production normative des nouvelles autorités religieuses est caractérisée par le dogmatisme, la surenchère et la recherche d'un impossible sens unique et univoque de la règle religieuse. Ce nouveau rapport à la loi religieuse rigidifie celle-ci... et par la même occasion rigidifie le statut du marginal qui devient au sens premier du terme, un « hors-la-loi ». La marginalité n'est plus une situation susceptible d'être changée à l'aide des mécanismes sociaux de récupération comme le montre le roman de Rachid Mimouni – mais devient une sorte de « statut ontologique » lié à une volonté individuelle de ne pas respecter la règle dont le sens est dit manifeste et clair. Si la marginalité est une affaire de volonté individuelle, la sortie de la marginalité devient également une affaire d'effort individuel.

6 – La production normative des nouvelles autorités religieuses musulmanes, ses caractéristiques (littéralisme et surenchère) et ses conséquences sur la marginalité peuvent être illustrées par un des nombreux ouvrages de ce qu'on appelle « littérature islamique » qui semble, selon Yves Gonzalez-Quijano (2), répondre à une demande du public. Les ouvrages en question peuvent être achetés à des marchands de journaux sur les avenues du Caire. Ils s'intitulent en général *Conseils Islamiques*. Si le nom de l'auteur est précisé, par contre la maison d'édition et la date de la publication n'y figurent pas. Nous considérerons ici un ouvrage particulier, acheté récemment. Les soixante premières pages en sont consacrées à un rappel des fondements et des piliers principaux de l'islam. Cette première partie est organisée de la manière suivante :

L'islam et la foi

- Faire connaître l'islam.
- Les piliers de l'islam.
- Faire connaître la foi.
- Les piliers de la foi.
- L'excellence.

Les devoirs spirituels du musulman

- L'amour de Dieu.
- La glorification de Dieu.

(2) Yves GONZALES-QUIJANO : « Les intermédiaires culturels et la production de valeurs - *L'étude du monde arabe contemporain. Approches globales et approches spécifiques*. CERIC, 3-5 juillet 1989.

- Répéter le nom de Dieu.
- L'amour du Prophète.
- La prière sur le Prophète.
- L'imitation du Prophète.
- La récitation du Coran.
- La prudence dans l'utilisation des journaux et des magazines.

Les devoirs sociaux du musulman

- Le respect des parents.
- Le respect des liens du sang.
- Le respect des droits du voisin.
- Le respect des droits de ton frère musulman.
- Saluer les gens.
- Se laver les dents.

Les devoirs financiers du musulman

- La sadaka.
- Combattre l'usure.
- La zakat.

Les interdictions

- Prêter serment sur le Prophète, sur ses parents etc. et non sur Dieu uniquement.
- La divination.
- Serrer la main des femmes.
- S'isoler avec des femmes non-interdites.
- La mixité.
- Le chant et la musique.
- La télévision.
- Dessiner ou prendre en photo des êtres qui ont une âme.
- Le tabac.
- Porter négligemment ses habits.
- Essayer de ressembler aux mécréants.
- L'imitation des hommes par les femmes et réciproquement.
- Se raser la barbe.
- Injurier les compagnons du Prophète.

L'ensemble des prescriptions et des interdictions énumérées par l'auteur sont explicitées à l'aide de versets du Coran et de hadiths.

A la page soixante, l'auteur explique qu'il existe trois catégories de musulmans :

Le misérable (3) : celui qui délaisse sa religion. Il sera perdant et anéanti, que Dieu lui pardonne, s'il ne s'empresse pas de retourner à sa religion et de renouveler son islam.

Celui qui se nuit à lui-même : il est négligent et laxiste avec sa religion et il est dans une situation très dangereuse s'il ne s'empresse pas de retourner complètement à son islam.

Celui qui fait le Bien (4) : c'est un *mujtahid* qui ira au paradis.

Suite à cette classification, l'auteur trace six tableaux à partir des trois catégories précédentes.

Ces tableaux ont les intitulés suivants :

- Les piliers de l'islam.
- Les mœurs.
- Les mérites.
- Les droits.
- Les actes.
- Les interdictions.

En lisant ces tableaux, tout musulman doit pouvoir repérer dans quelle catégorie il se trouve (lui-même ou son voisin) et doit trouver les modèles ou les normes à appliquer dans chaque situation qu'il rencontre.

Avant l'exposé des tableaux, l'auteur fait l'injonction suivante :

« Frère dans l'islam, lis attentivement ces tableaux et fais en sorte d'être parmi les vainqueurs le jour de la résurrection ».

7 - Plusieurs remarques peuvent être émises à la lecture de ces tableaux et la plus significative semble être le fait que l'immense majorité des lecteurs musulmans se retrouveront dans la deuxième catégorie décrite par l'auteur de l'ouvrage. Ces lecteurs s'apercevront ainsi qu'ils sont dans une « situation très dangereuse s'ils ne s'empressent pas de retourner complètement à leur islam ». Si le « misérable » marginal apparaît presque irrémédiablement condamné, « celui qui se nuit à lui-même » c'est-à-dire le musulman « moyen » vit également sous des lourdes menaces s'il ne cherche pas à faire plus qu'appliquer la Règle tout simplement.

Cette surenchère sur la règle est par ailleurs clairement exprimée par l'auteur de l'ouvrage qui dit à la page 30 :

« le pieux abandonne beaucoup de choses permises par peur de tomber dans le péché ».

(3) Le mot arabe signifie également le criminel, le malfaiteur malheureux, le scélérat.

(4) L'expression en arabe connote l'image de celui qui prépare son avenir eschatologique en faisant le bien autour de lui.

A - Les piliers de l'islam	le misérable	celui qui se nuit à lui-même	celui qui fait le bien
la chahada	ne la prononce que rarement et ne la comprend pas.	la répète sans y penser.	il œuvre en fonction (de la chahada) et il lutte pour elle.
la prière	n'y pense même pas et quand il y pense, elle lui est difficile.	il ne prie que les prières obligatoires et il les raccourcit.	il est soumis quand il prie, et se lève la nuit pour prier.
le jeûne	il mange intentionnellement, ne cherche pas à contenir ses envies.	il ne jeûne que le mois du ramadan et ne respecte pas les règles de ce mois.	il respecte les règles du jeûne, il se conduit bien, il jeûne les lundis, jeudis et parfois même un jour sur deux.
la zakat	avare, il ne la donne pas.	il la verse mais avec difficultés.	il verse la zakat et la sadak en secret et en public.
le pèlerinage	ne va pas à la Mecque, par contre il va en Europe et en résidence d'été.	il fait le pèlerinage obligatoire mais il ne respecte pas les règles du pèlerinage.	il accomplit plusieurs fois le pèlerinage, il continue entre le hadj et la omra et il respecte les règles du pèlerinage.

B - les actes	le misérable	celui qui se nuit à lui-même	celui qui fait le bien
La parole	il parle beaucoup de ce que Dieu a interdit.	il parle de ce qui est permis et parfois de ce qui est défendu.	il ne parle que manière bienfaisante.
la démarche	il marche de manière sournoise et prétentieuse.	il marche normalement et parfois il fait des manières.	il marche simplement et dignement.
le manger	il dépense beaucoup pour ses repas, il mange et il boit sans distinguer le permis et le défendu.	il mange ce qui est permis mais peut être dépensier pour ses repas.	il mange peu et sans avidité, il donne à manger aux affamés et aux nécessiteux.
la tenue vestimentaire	il dépense beaucoup pour les habits et il met une bague en or.	il est parfois dépensier pour ses habits.	il s'habille proprement et pour pas cher afin de pouvoir habiller les nécessiteux.
l'achat et la vente	il trompe et il ment quand il vend et il met du temps à payer quand il achète.	il peut mentir et mettre du temps pour payer.	il est véridique, il pardonne, il donne des bons conseils et il respecte le droit des autres.
la réputation	il agit en fonction de l'opinion des autres afin qu'il lui fasse des compliments.	il agit en fonction de l'opinion des autres et parfois en fonction de Dieu.	il agit en fonction de Dieu et de Dieu seul.
l'utilité	il n'est d'aucune utilité et personne n'échappe à ses mauvaises actions.	il peut renoncer à faire du mal aux autres.	il fait du bien aux gens et éloigne d'eux le mal.
la fonction	il est corruptible, il arrive en retard et s'il est présent il lit le journal ou il reçoit un visiteur.	il arrive parfois en retard et ne se préoccupe pas de la productivité du travail.	il est productif dans son travail, il consacre ses efforts pour rendre service aux autorités compétentes.

C - la moralité	le misérable	celui qui se nuit à lui-même	celui qui fait le bien
la patience	il se plaint beaucoup s'il a des problèmes.	il est patient quand il pense aux félicités qui attendent les patients.	la patience est l'une de ses vertus profondes il se soumet à Dieu et accepte son destin.
la bonté	il répond au mal par la surenchère, il est envieux et vengeur.	il répond au mal par le mal mais parfois il pardonne.	il pardonne celui qui lui fait du mal, il prie pour que celui-ci se calme, et il espère que Dieu lui pardonnera. Il ne se fâche pas et il n'est pas envieux.
la pudeur	il affiche son insoumission et n'a honte ni de Dieu ni des gens.	il peut avoir honte de Dieu et il ne commet pas les péchés capitaux.	il a honte en secret et en public de Dieu et des gens.
la pureté	il commet des turpitudes.	il peut commettre des turpitudes.	il se préserve, il ferme les yeux et il s'éloigne des causes de la débauche. Il a peur de Dieu en secret et en public.
la colère	il se met rapidement en colère et ne se calme que difficilement.	il se met souvent en colère contre lui-même et parfois contre Dieu.	il se met en colère pour Dieu et pour sa religion et non pour ses propres intérêts. S'il se fâche il se calme rapidement.
le courage	il est courageux dans la vie et lâche pour défendre l'islam.	il a un certain courage s'il est appelé à défendre l'islam.	il consacre sa vie au Jihad pour Dieu et pour la Dawa.

D – les interdictions	le misérable	celui qui se nuit à lui-même	celui qui fait le bien
le vin	il le boit sans penser à son interdiction et à sa nuisance.	il peut ne pas boire mais il s'assied avec ceux qui boivent.	il ne le boit pas, il ne s'assied pas avec ceux qui boivent et il démontre aux autres son interdiction et ses effets néfastes.
l'usure	il la pratique sans se préoccuper de son interdiction.	il peut ne pas la pratiquer à cause de son interdiction et de ses effets néfastes.	il ne la pratique pas quelque soit sa situation, il la combat et il conseille aux gens de s'en éloigner.
le tabac	il fume sans se préoccuper de sa nuisance et de son interdiction.	il peut ne pas fumer.	il ne fume pas et il explique aux gens ses effets néfastes afin de les en éloigner.
les jeux de hasard	il joue aux jeux de hasard et il achète la tombola.	il peut jouer aux jeux de hasard et à la tombola.	il informe les gens de leur interdiction et il ne joue pas même pour se divertir.
la télévision	il l'a à la maison et il cherche à suivre les spectacles défendus.	il l'a à la maison et il peut suivre les spectacles interdits.	il ne l'a pas à la maison et il prévient les gens contre ses dangers.
le cinéma	il veut tout le temps aller au cinéma.	il y va parfois.	il ne pense jamais à y aller il le combat et il informe les gens de son interdiction.

E - Les droits	le misérable	celui qui se nuit à lui-même	celui qui fait le bien
les parents	il obéit à sa femme et il nuit à ses parents	il obéit à ses parents dans les grandes occasions.	il est dévoué à ses parents et il souhaite que Dieu soit satisfait d'eux.
les proches	il néglige les liens du sang, il ne respecte pas les droits des proches et il leur nuit.	il leur rend service dans les grandes occasions.	il prend souvent de leurs nouvelles et il les aide autant qu'il peut.
l'épouse	il accepte qu'elle sorte sans voile et qu'elle se maquille.	il peut lui ordonner de porter le voile.	il l'oblige à porter le voile, à baisser le son de sa voix et il l'encourage à être vertueuse.
les enfants	il néglige leur éducation religieuse.	il peut parfois les conseiller et les guider.	il surveille continuellement leurs comportements et il prend soin de leur éducation.
les voisins	il leur nuit et il ne respecte pas leurs droits.	il peut ne pas leur faire du mal mais il ne cherche pas à les aider.	Il est généreux avec eux, il les conseille et il leur rend service. Il partage leurs malheurs.
l'argent	il l'amasse quelles que soient ses origines (permise ou interdite).	il peut ne pas vouloir gagner de l'argent « haram ».	il évite le gain dont l'origine est incertaine et il se satisfait de peu.
les tribunaux	il corrompt, il « mange » les droits des autres et il ne juge pas en fonction des ordres divins.	il a souvent recours aux tribunaux.	il pardonne et il a recours aux commandements de Dieu.
la mort	il déteste son évocation et il n'est pas prêt à mourir.	il pense à la mort dans les grandes occasions et dans les deuils.	il pense beaucoup à la mort et il se prépare à la rencontre avec Dieu.